



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Division de l'Enseignement Supérieur
Et des Personnels du Privé
Bureau DISUPP 1
Affaire suivie par :
Jean-Luc GARNIER

DOSSIER DE SUPPLEANCE SECOND DEGRE

Tél. : 04 72 80 48 28
Télécopie : 04 72 80 48 32

Objet : constitution du dossier administratif

Pièces à fournir

- ⊗ Fiche de candidature
- ⊗ N°de Numen (si vous avez déjà travaillé pour l'éducation nationale)
- ⊗ Lettre de motivation (**2 exemplaires**) + Curriculum vitae (**2 exemplaires**)
- ⊗ Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou passeport **en cours de validité** (décret du 26.12.00)
- ⊗ En l'absence de carte d'identité ou de passeport en cours de validité, **fournir un certificat de nationalité française**
- ⊗ Certificat de position militaire
- ⊗ Enquête supplément familial de traitement et photocopie du livret de famille (**si vous avez des enfants**)
- ⊗ Imprimé de demande de casier judiciaire dûment complété (**nous effectuons la demande**)
- ⊗ Justificatif du diplôme le plus élevé : **photocopies (2 exemplaires)**
Si diplôme en langue étrangère : le diplôme devra être traduit par un expert assermenté
- ⊗ Déclaration négative de mesures disciplinaires
- ⊗ Notice individuelle dûment complétée
- ⊗ Photocopie de votre carte **VITALE** ou à défaut indiquer votre numéro **INSEE**
- ⊗ RIB ou RIP (**ORIGINAL**)
- ⊗ Personne de nationalité étrangère **hors Union Européenne** : photocopie de l'autorisation d'enseigner délivrée par le conseil académique de l'Education nationale (**2 exemplaires**).
Photocopie carte de séjour ou de résident et de l'autorisation de travail.